

Mon médecin a commis une faute médicale, comment demander réparation au tribunal ?

Mise à jour : Vendredi 15 décembre 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Vous devez vous adresser :

- au **juge de paix** si le **montant** de votre dommage est **inférieur** ou **égal à 5 000 EUR** ;
- au **tribunal de 1^{ère} instance** si le **montant** de votre dommage est **supérieur à 5 000 EUR**.

Si vous n'êtes **pas satisfait** de la décision du juge, vous pouvez la contester.

Si votre décision vient du **juge de paix**, vous devez **faire appel** devant le **tribunal de 1^{ère} instance**.

Si votre décision vient du **Tribunal de 1^{ère} instance**, vous devez **faire appel** devant la **Cour d'appel**. Votre dossier sera vu par un autre juge.

Si vous remarquez que ce 2^{ème} juge a **mal appliqué le droit**, vous pouvez aller devant la **Cour de cassation**.

Si la Cour de cassation considère que le juge d'appel a **mal appliqué le droit**, votre affaire sera renvoyée devant un **autre juge d'appel**. Ce juge décidera une 3^{ème} fois sur le fond.

En principe, vous n'êtes **pas obligé** de prendre un avocat mais c'est **conseillé** car la matière est très complexe.

Parfois, le juge **vous impose** de vous faire **assister d'un avocat** car il estime que vous n'êtes pas capable de vous défendre correctement.

Si votre affaire va jusque **devant la Cour de cassation**, vous **devez prendre un avocat spécialisé**.

Avantages et inconvénients du recours au tribunal

Avantages	Inconvénients
Dossier examiné en profondeur	Coûte cher
Décision basée sur des lois	Procédure dure longtemps
Décision obligatoire pour vous et pour votre médecin	Stressant
/	Conditions strictes pour recevoir une réparation

Pour plus d'informations sur comment introduire une demande en justice, voyez notre rubrique "[Introduction de la demande](#)" et notre fiche "[Je ne suis pas d'accord avec la décision: que faire ?](#)".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 478 du Code judiciaire](#)

[Article 590 du Code judiciaire](#)

[Article 728 du Code judiciaire](#)

Les documents types

[Brochure : "Je me sens victime d'une faute médicale" - éditée par Droits Quotidiens legal design \(auteur Soizic Van Geersdaele\) - édition 2022.](#)

